

La transmission du savoir médical à Nantes avant et après la Révolution

Deux exemples: les apothicaires nantais
et le chirurgien Darbefeuille

Les grands anniversaires historiques n'ont que des destins éphémères sauf quand, suscitant des recherches nouvelles, ils permettent d'éclairer des sujets encore peu explorés. La commémoration du bicentenaire de la Révolution en 1989 aura eu ce mérite dans bien des domaines, et en particulier dans celui de l'évolution des sciences et de leur enseignement.

Le « savoir » et le processus de sa transmission est certainement la préoccupation dominante du siècle des Lumières depuis que les Encyclopédistes l'ont exposé à partir de trois questions : Qu'est-ce que le savoir ? Quel rapport hiérarchique les sciences ont-elles entre elles ? En quoi leur transmission peut-elle être facteur de progrès ? de ce Progrès qui, dans les dernières décennies du XVIII^e siècle, est devenu la nouvelle espérance du genre humain. « *La masse totale du genre humain, écrit Turgot (1), par des alternatives de calme et d'agitation, de biens et de maux, marche toujours quoiqu'à pas lents, à une perfection plus grande.* »

Tout penseur, tout philosophe affirme désormais sa foi en l'homme, être infiniment perfectible grâce au progrès du savoir : « *Bientôt des méthodes plus générales, de moyens plus simples viennent ouvrir un nouveau champ au génie. La vigueur, l'étendue réelle des têtes humaines sera restée la même ; mais les instruments qu'elles peuvent employer se seront multipliés et perfectionnés.* » Car c'est bien un cri de foi que lance l'athée Condorcet alors qu'il vit caché pour tenter d'échapper à la mort en 1793.

(1) Dans son traité universel du progrès.

La science est devenue toute puissante, les poètes la chantent comme ils chantaient jadis les dieux, et elle s'exhibe même sur la scène de l'opéra. « *Les sciences exactes étaient alors à la mode*, écrit Beaumarchais en train de composer son opéra *Tarare*, *chacun vantait leur netteté, leur certitude. J'ai imaginé que la poésie gagnerait à se rapprocher de la physique.* » Ce n'est donc plus à des déesses empanachées que Beaumarchais confie son prologue, mais à la Nature et au Feu son amant et le récit des exploits royaux fait place à l'interprétation scientifique de la naissance du Monde :

*Froids humains, non encore vivants
Atomes perdus dans l'espace
Que chacun de vos éléments
Se rapprochent et prennent place
Suivant l'ordre, la pesanteur
Et toutes les lois immuables
Que l'éternel dispensateur
Impose aux êtres, vos semblables. (2).*

Si aujourd'hui une telle tentative nous paraît plutôt curieuse, signalons cependant que *Tarare* connut en 1787 un vif succès, allant même jusqu'à provoquer des embouteillages sans nombre aux abords du théâtre où elle se jouait. Mais un tel engouement ne serait qu'une curiosité historique si la Révolution n'était venue inscrire les noms de Turgot, de Condorcet, de Beaumarchais au grand livre des prophètes en imposant le triomphe des sciences exactes.

La constatation de tels résultats serait pourtant insuffisante, s'ils ne se vérifiaient à travers des exemples précis. Aussi avons-nous choisi de nous limiter ici à l'étude du savoir médical (3) entre 1780 et 1820, et de sa transmission à Nantes (4). Deux dates qui seront les termes « *nécessaires à toutes mesures* », comme le faisait remarquer judicieusement le chimiste

(2) BEAUMARCHAIS, prologue de *Tarare*, 1787.

(3) Ne pouvant traiter l'ensemble des sciences médicales, nous avons fait porter notre observation d'une part sur la communauté des apothicaires puisque nous avons la chance de disposer à Nantes des fonds d'archives de la corporation (A.D.L.A., 105 J) et sur l'attitude du chirurgien nantais Darbefeuille, qui nous a paru particulièrement représentative de l'époque choisie.

(4) A la fin du XVIII^e siècle, Nantes était en effet considérée comme l'une des principales villes de province. Son commerce portuaire, principalement lié à la traite des Noirs, y avait suscité un important développement de l'industrie (notamment chimique) et les relations avec l'Amérique favorisait l'apport des idées nouvelles. A cet essor commercial est également lié la valeur des chirurgiens navigants, dont l'étude a fait l'objet de nombreuses thèses dirigées à la faculté de médecine de Nantes par le docteur Kerneis.

Baumé (5). Entre ces deux termes nous « analyserons » (pour employer le terme si cher à cette époque) les facteurs qui au cours de la période révolutionnaire peuvent être regardés comme des causes de mutation, d'évolution voire de bouleversement du monde médical.

I — Le savoir médical à Nantes et sa transmission dans les années 1780

a) Les trois ordres du corps médical sous l'Ancien régime

Si l'on voulait user d'une comparaison avec la répartition en ordre suivant les structures sociales de l'Ancien Régime, on pourrait décrire les trois catégories du corps médical en regardant les médecins comme la noblesse, les pharmaciens comme le haut tiers, les chirurgiens enfin comme le petit tiers, c'est-à-dire les gens du peuple, artisans et boutiquiers.

Le statut des premiers en Bretagne remonte au XV^e siècle, depuis que le duc François II, père de la duchesse Anne, a fondé la faculté de médecine auprès de quatre autres — (théologie, droit commun, droit civil et Arts) — dans son Université en 1460. Malgré l'éclatement de cette dernière au début du XVIII^e siècle, Nantes se glorifie d'être la seule ville de Bretagne à posséder une faculté de médecine — au grand mécontentement des Rennais. « *La médecine se languit à Nantes, écrit-on ; à Rennes elle reflourirait comme le droit* » — un droit chassé de la métropole portuaire par un maire trop sensible au commerce et au travail pour apprécier les grandiloquences infructueuses des juristes, et les querelles sans fondements des médecins tout juste bons à servir de caricatures aux baladins de passage. Dix ans avant la Révolution, s'ils sont indéniablement moins excités, ces mêmes médecins n'en sont pas pour autant plus actifs, si ce n'est pour dans l'application de leurs privilèges à l'égard des « étrangers ». « *La faculté de médecine, écrit Balays, est encore plus négligée que les autres et il n'y a point d'école ouverte dans cette partie intéressante et les docteurs se bornent aux soins de faire subir des examens à ceux qui sont reçus dans les universités étrangères.* » En effet, le cursus des études médicales prévoit alors trois années dans une université hors de Bretagne — en général Paris ou Montpellier — et la dernière à Nantes. Mais malheur à ceux qui pensent pouvoir s'en dispenser. Les docteurs Blin de Rennes et Guillaume François Laënnec de Quimper, tous deux reçus à Montpellier, l'apprennent vite à leurs dépens ! Leurs confrères nantais vont jusqu'à faire retirer leur nom des *Etrennes Nantaises* (gazette

(5) L'évolution vers les sciences exactes se concrétise évidemment par une précision dans la mesure et par conséquent par l'apparition de nouveaux instruments de mesure tel l'aéromètre qu'Antoine Baumé dit avoir construit « *en se procurant deux termes, comme on les a obtenus par la construction du thermomètre...* » A. BAUMÉ, *Éléments de pharmacie théorique et pratique*, Paris, Samsom, 1790 et An V.

commerciale de l'époque) jusqu'à ce qu'ils aient soutenu leur thèse devant eux. Après de telles cicatrices infligées à leur amour propre, faut-il s'étonner de trouver pendant la Révolution, les médecins Blin et Laënnec, dans les rangs des réformateurs auprès des chirurgiens ?

D'autant que l'enseignement dispensé à Nantes par les docteurs régents n'est absolument pas capable de rivaliser avec celui qu'on peut suivre à Paris ou à Montpellier. En réalité quatre cours seulement méritent ce nom, l'un assuré par le médecin de l'hôpital au chevet des malades, l'autre professé par Lemerle à partir de 1780 sur « les maladies des gens de mer », enfin deux enseignements pluridisciplinaires : l'anatomie pour les chirurgiens et les médecins, et la botanique « démontrée » depuis 1707, pour les trois corps réunis, au Jardin des apothicaires.

En effet si les apothicaires ne peuvent se targuer de devoir leurs privilèges à la volonté ducale comme les médecins, du moins ont-ils vu reconnaître leur corporation et leurs premiers statuts par le roi de France Charles IX, et doivent-ils à la bienveillance de Louis XIV leur structure corporative et surtout l'autorisation « *de faire construire un jardin... dans lequel il leur sera loisible de planter, de cultiver et eslever toutes sortes de simples nécessaires à la pharmacie comme aussy d'y faire construire laboratoires et fourneaux pour la composition es remèdes* ». Ce jardin, propriété privée de la communauté des apothicaires, est le haut lieu de l'enseignement théorique des aspirants en l'art de la pharmacie. C'est là en effet que tout candidat à la maîtrise subit les examens et présente les quatre chefs d'œuvre qu'il a préparés auprès des quatre maîtres jurés de la corporation. La pratique, elle, s'apprend tout au long d'un apprentissage de huit ans (dont quatre obligatoirement passés chez un maître nantais), terminé par un Tour de France (6).

Cependant malgré la toute puissance de la corporation qui, comme celle des médecins, oblige les confrères diplômés dans d'autres villes à se présenter devant elle, son autorité n'est pas aussi totale qu'elle le voudrait car les relations entre les médecins et les apothicaires dépassent de beaucoup les rapports naturels du prescripteur à l'exécutant. En plus des cours de botanique professés au Jardin des apothicaires, la faculté garde un droit de regard sur les examens et sur le contrôle des drogues dont elle a elle-même fixé la liste et la composition en instituant, en 1677, la Pharmacopoea Namnetensis toujours en vigueur à la veille de la Révolution.

(6) Cette formation de style compagnonique en usage en province est assez différente de celle pratiquée à Paris. En effet depuis 1777, date de fondation du collège de pharmacie à Paris, tous les élèves suivent au jardin de cette école un enseignement gratuit et public à base de quatre cours : de chimie, de botanique, de pharmacie et d'histoire naturelle.

Cette autorité tutélaire ajoutée aux privilèges du médecin du Roi et à ceux de la Société royale de Médecine (7) est fort mal ressentie par les apothicaires qui ne se priveront pas de s'en plaindre dans leur cahier de doléances en 1789 : « *que le premier médecin du Roi, ni la Société royale de Médecine, ni qui que ce soit n'ait le droit de permettre la distribution d'aucun remède* » trouve-t-on à l'article 4 des doléances (8).

Cependant les vraies victimes de cette hiérarchie de corps ne sont pas les pharmaciens mais bien les chirurgiens. Ce sont eux pourtant qui ont en Bretagne la formation la plus solide avec deux écoles, l'une à Rennes et l'autre à Nantes, où les professeurs sont recrutés sur concours. C'est à eux également que les armateurs nantais confient la santé de leurs équipages et de leurs cargaisons. Néanmoins au regard des deux autres corporations, ils demeurent ces « gens vils et mécaniques » dont les statuts ont prévu l'exclusion. La somme modique de 600 livres nécessaire à l'apprentissage d'un chirurgien (soit dix fois moins que le coût moyen des études de médecine (9) ouvre cette profession à des enfants de milieu modeste qui n'ont point acquis, comme les futurs médecins ou apothicaires, une bonne formation de latiniste dans les grands collèges régionaux. Le latin joue donc en quelque sorte, dans le corps médical, le même que les quatre quartiers de noblesse pour les carrières militaires. Il est courant de voir à Nantes un candidat refusé à ses examens de pharmacie pour n'avoir pas su commenter en latin les formules de la pharmacopée nantaise (10), totalement écrite dans cette langue, et les thèses de médecine sont de véritables morceaux d'anthologie latine où des passages du *De natura rerum* voisinent sans vergogne avec des références aux articles de l'*Encyclopédie* (11). C'est dire le mépris des deux corps supérieurs pour les « manouvriers mécaniques » que sont pour eux les chirurgiens. Il ne peut être question dans l'esprit des médecins d'accepter le rapprochement que ces derniers réclament depuis 1737, et les apothicaires ne cessent de leur chercher chicane dès qu'ils s'avisent de vendre le moindre médicament. Mais indéniablement cet esprit de caste n'est pas fonction des connaissances de chacun. Alors que l'école de chirurgie Saint-Côme offre à ses étudiants huit matières différentes (12) regroupées en quatre cours, le

(7) Entre autre l'autorisation pour la délivrance des médicaments secrets et la vente des eaux minérales dépendait entièrement de cette double autorité.

(8) A.D.L.A., Fonds des apothicaires, 105 J.

(9) Voir J.P. GOUBERT, *Malades et médecins en Bretagne - 1770-1790*, Thèse de Doctorat d'histoire, Université de Haute-Bretagne, Rennes, 1974.

(10) *Pharmacopoea Namnetensis seu series medicamentorum quibus instrui debet officina pharmaceutica...*, Nantes, Sebire Dorion, 1677 (B.M.N.).

(11) C'est le cas précisément dans la thèse du docteur Blin sur la chaleur animale.

(12) Physiologie, hygiène, pathologie, thérapeutique, ostéopathie, anatomie, opération et obstétrique.

programme des études de médecine se borne à quatre disciplines (physiologie, pathologie, matière médicale et étude des maladies de poitrine).

b) *L'état des connaissances*

Mais il ne suffit pas d'énumérer les disciplines, encore faut-il connaître, pour certains du moins, le contenu du programme. En 1780, qu'en est-il donc de l'état des connaissances en médecine, en botanique et en chimie ?

Pour reprendre l'expression de Darbefeuille, nous pourrions dire qu'avant la Révolution « *la médecine était une science conjoncturale* ». Bien que des enquêtes soient minutieusement menées à la demande de l'intendance de Bretagne (13) et que chaque épidémie fasse l'objet de publication, les rapports médicaux pendant toute la seconde moitié du XVIII^e siècle restent uniquement descriptifs. Les symptômes observés d'une façon extrêmement vague (douleurs de tête ou de reins, langue chargée) ne permettent pas d'appliquer une thérapeutique appropriée et l'on se contente la plupart du temps de « tirer hors le mal » comme on le disait au Moyen Age, par l'emploi de vomitifs, saignées et purgatifs. La classification des cas observés en maladies catarrhales, fièvres putrides et fièvres intermittentes est elle-même beaucoup trop imprécise pour qu'on puisse avoir une idée de leurs causes. Les parasites vecteurs sont totalement inconnus et l'on attribue le typhus (classé parmi les fièvres putrides) à la pauvreté, et le paludisme (fièvre intermittente ou quarte) à la malnutrition des habitants des marais. Les facteurs climatiques et moraux sont ceux que l'on invoque le plus constamment. Ainsi le scorbut, maladie des gens de mer, est attribué aux variations fréquentes de climat que les marins subissent dans leurs voyages et surtout à la neurasthénie, aussi prévoit-on des jeux pour les distraire, mais surtout des boissons alcoolisées et... acidulées (14) comme préventifs.

L'ensemble de la thérapeutique se résume à deux grands groupes de drogues : les évacuants avec parmi les nouveautés l'ipecca et les sels d'antimoine et les altérants qui agissent sur les humeurs et parmi eux surtout le quinquina comme anti-fébrifuge. On purge toujours abondamment, même dans les cas de dysenterie, et l'on ne craint pas d'employer des remèdes violents (notamment les dérivés de l'antimoine à forte

(13) Fonds de l'Intendance, série C des archives départementales d'Ille et Vilaine.

(14) Cette démarche est très intéressante. Notée dans le cours sur les maladies des gens de mer, elle résulte d'une observation faite par les Anglais qui avaient employé avec succès du jus de citron (avec du rhum) contre le scorbut. Malheureusement la science d'alors ne permit pas encore de faire la relation entre ce fruit et les flavonoïdes antiscorbutiques qu'il contient et l'on ne retint que le caractère acidulé ce qui fit prescrire aux malades des boissons additionnées de quelques gouttes d'acide sulfurique. Cf. POISSONNIER-DESPERRIÈRES, *Traité sur les gens de mer*, 2^e édition, Paris, Impr. Royale, 1780.

dose). Seuls les gens des marais sont soignés « avec circonspection car ils ont dans les sangs des vices psoriques, scorbutiques et même scrofuleux (15) ».

On le voit, à cette époque « la botanique ou la science des plantes est sans contredit une des parties les plus utiles de la médecine, puisque c'est du règne végétal que se tirent les remèdes les plus simples et les plus efficaces » (16). Il est donc naturel que cette discipline soit enseignée à l'ensemble du corps médical, d'autant que Nantes est probablement l'une des villes les mieux situées géographiquement pour offrir à cet enseignement une gamme des plus complètes en matière de plantes. Les étudiants ont en effet à leur disposition, d'abord un jardin de drogues végétales classées selon Chomel qui a choisi d'expliquer les propriétés les plus éprouvées des plantes « dont l'usage est familier en pharmacie ; (et) pour le faire avec une méthode, de suivre dans la distribution de ces plantes le même ordre que nos anciens ont établi dans la division des médicaments. Avec deux parties : ceux qui procurent une évacuation des humeurs ou évacuants ; ceux qui changent d'une manière imperceptible la texture des humeurs ou altérants ». Mais ils peuvent également s'initier à la botanique exotique grâce au Jardin royal, véritable pépinière de plantes rapportées par les navigateurs conformément à l'ordre royal qui cherchait à faire du jardin nantais une succursale où seraient acclimatés les graines et les plants que l'on transporterait ensuite au Jardin du Roy à Paris. Si faute de serres chaudes, les plantes tropicales résistent difficilement, les plantes du Canada par contre, offertes par de la Gallissonnière, sont en pleine prospérité. Enfin, de l'aveu même de professeur de botanique, François Bonamy, « nous avons dans ce pays beaucoup de plantes maritimes » qu'il suffit de se faire expédier des côtes de Bretagne pour compléter l'échantillonnage botanique que les étudiants sont à même d'observer au cours de promenades « aux environs de notre belle rivière d'Erdre, principalement du côté du petit port de la maison appartenant à monsieur de la Villestreux dans la baye de la Verrerie » (17).

Mais le règne végétal n'est évidemment pas le seul étudié par le corps médical nantais et si l'acte des plantes reste une épreuve majeure pour l'accession à la maîtrise chez les apothicaires, on remarque parallèlement dans l'examen pratique une évolution de plus en plus marquée des chefs d'œuvre vers la chimie.

Cette science, en plein essor dans la seconde moitié du XVIII^e siècle avec les travaux européens et les découvertes sur les gaz, est assurément celle qui suscite le plus grand engouement. Et ce n'est pas un hasard si lors

(15) Archives départementales de Vendée, L 275.

(16) A.M.N. DD 50.

(17) A.M.N. DD 50.

de la réédition du livre de Nicolas Lémery, en 1756, on a trouvé bon de rappeler ce mot de Fontenelle : « lorsqu'il parut pour la première fois en 1675, il se vendit... comme un livre de galanterie ou de satire » (18).

Disons cependant que malgré l'intention maintes fois mentionnée (19) de créer au Jardin des apothicaires des cours de chimie, ceux-ci ne furent jamais organisés et, en 1780, Lemerle, médecin et en tant que tel chargé de l'enseignement de la botanique, a beau jeu de le faire remarquer en proposant de donner ces cours lui-même. Cette nouvelle incursion de la faculté de médecine dans un domaine que les apothicaires estiment leur être réservé obtient ce que les lettres patentes du Roy n'avaient pu obtenir et, piqués au vif, les maîtres apothicaires nantais en profitent même pour faire la démonstration de leurs connaissances devant la municipalité nantaise. Quatre sur les huit membres que compte la communauté, Lafargue, Chaussat, Galpin et Louvrier, se livrent en public « à quelques expériences sur divers gars ainsi que sur leurs effets » (20).

Ainsi derrière les querelles de prérogatives médico-pharmaceutiques, on s'aperçoit que les apothicaires nantais ont une bonne connaissance qui leur permet de reproduire avec une certaine maîtrise les découvertes les plus récentes en matière de chimie. L'inventaire de la bibliothèque qu'ils sont tenu de mettre à la disposition de leurs apprentis confirme encore ce modernisme. Ainsi dans la bibliothèque de Dupré figurent, auprès de neuf pharmacopées et d'un traité en latin sur les plantes, six manuels de chimie dont la dernière édition du Lémery et les trois livres de Baumé.

Cependant les choses ne sont jamais aussi catégoriques, et la communauté des huit apothicaires de Nantes n'est pas forcément unanime sur ces conceptions. On remarque d'ailleurs dans les questions posées aux examens deux clans bien distincts : les partisans de l'ancienne école qui ne demandent que des préparations galéniques inscrites à la pharmacopée de 1677, et les modernes, fervents défenseurs de la chimie, qui imposent dans la liste des chefs d'œuvre des travaux récents comme l'acide borique ou l'éther sulfurique, montrant ainsi qu'ils ont adopté l'opinion que Nicolas Lémery exprime déjà dans son traité universel des drogues simples : « Beaucoup de médecins et d'apothicaires s'imaginent qu'il suffit

(18) N. LÉMERY, *Cours de chymie*, Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par les notes de Baron, Paris, J. Th. Herissant, 1756.

(19) Notamment lorsqu'il fut question pour la Communauté d'obtenir le monopole de la confection des coffres de mer pour couvrir les frais du jardin, en 1703 (Voir J. DOUCET, *Les Apothicaires nantais sous l'Ancien Régime*, Thèse de pharmacie, Nantes, 1960 et G. COURTEIX, *Contribution à l'histoire de la pharmacie à Nantes : Le jardin des apothicaires*, Thèse de Pharmacie, Nancy, 1926.

(20) A.D.L.A., Fonds des apothicaires, 105 J.

pour remplir les devoirs de leur profession de connaître les drogues les plus usuelles sans se mettre en peine de passer plus avant. Mais rien n'est plus contraire au progrès de la médecine que cette opinion, elle empêche qu'on approfondisse les secrets de la Nature et qu'on découvre un nombre infini d'excellents remèdes qui nous sont inconnus. » D'autres vont même beaucoup plus loin dans leur engagement. Ainsi Jean-Baptiste Louvrier, pourtant septuagénaire, pense très certainement comme Baumé que la chimie « a pour objet la connaissance, l'analyse et la combinaison des produits de la Nature; cette science n'a d'autres bornes que celles de la Nature elle-même, c'est-à-dire qu'elle n'en a point. En effet la chimie offre des travaux immenses. Les découvertes que l'on fait journellement sont autant de flambeaux qui nous font apercevoir dans l'éloignement de nouvelles carrières à parcourir ». Et il n'hésite pas à participer avec Lévêque, professeur de mathématique à l'école d'hydrographie de Nantes, aux deux premières expériences sur les ballons à hydrogène qui s'envolent en juin puis en septembre 1784 dans le ciel nantais.

Cet espoir dans le progrès illimité des sciences, ressenti et même vécu par ceux-là même qui sont chargés de transmettre le savoir, montre bien l'esprit qui règne à Nantes dans les quelques années qui précèdent la Révolution. Héritée des Encyclopédistes et de Condorcet, cette espérance va être l'un des facteurs les plus actifs de l'évolution scientifique pendant la période révolutionnaire.

II — La Révolution comme facteur de progrès

a) La levée des espérances

L'année 1789 à Nantes, comme dans la plupart des villes commerçantes marquées par un tiers état puissant, est dominée par l'immense vague d'espérance qui semble vouloir conduire ceux qui ne sont rien à devenir tout selon leurs aspirations les plus chères. Et le milieu médical n'échappe pas au schéma des revendications que l'on présente sur le plan social, avec d'abord l'appel à l'égalité, et le droit de voir (comme à Paris) dans toutes les grandes villes de province « les communautés d'apothicaires... érigées en collèges », et l'instauration de « cours de chimie, d'histoire naturelle et de botanique pour instruire les gens de l'art tout autant que les amateurs » (21).

Mais cette revendication égalitaire ne s'entend pas sans liberté: d'emblée, l'idée d'une mainmise de la capitale sur l'ensemble de la profession est repoussée. Le danger de centralisation que l'on a perçu à Nantes dès les premiers temps de la Révolution avec la mise en place du conseil des départements en 1790, va déclencher dans cette même ville un véritable mouvement de fédéralisme de la part des apothicaires. Dès qu'à

(21) A.D.L.A., Fonds des apothicaires, 105 J 10, Article 10 des doléances.

la suite des protestations suscitées par l'abolition des corporations, un comité de santé s'est créé au sein de l'Assemblée Constituante pour réorganiser « *tout ce qui est relatif à l'enseignement et à la pratique de l'art de guérir* » (22), la communauté des apothicaires de Nantes fait connaître, à travers toute la France, sa demande de 1789. Mais ce qui n'était alors qu'un article de doléance devient un véritable appel à la rébellion : « *Nous avons demandé dans nos charges, écrivent-ils à la communauté de Montauban, que toutes les communautés des principales villes soient érigées en collèges. Si nous ne pouvons obtenir cet avantage dans cette assemblée nationale, nous vous offrons de nous réunir pour présenter notre requête au conseil ad hoc. Ecrivez aux différentes communautés de provinces qui vous touchent, nous écrivons à celles de nos environs pour le même objet* » (23). Aussitôt l'on repousse d'une même plume les propositions du collège de Paris sur « l'éducation pharmaceutique » et, par mesure de rétorsion, on refuse d'accepter dans la communauté nantaise, Garros reçu à Paris.

Dans un tel contexte de protestations, le projet des législateurs de la Constituante n'est pas mieux accueilli. Cette fois ce sont les apothicaires de Toulouse qui viennent chercher l'adhésion de leurs confrères nantais contre « le projet d'instruction publique présenté par Mrg l'évêque d'Autun » (24) : « *Aidez-nous donc, écrivent-ils, ou nous voilà sous la pesante férule des médecins, aidez-nous à nous en délivrer.* »

De toute part le premier ordre du corps médical est attaqué, mais si les pharmaciens tentent de se libérer de leur tutelle, les chirurgiens au contraire recherchent l'union. « *La division de la médecine est une erreur antique qui a pour ainsi dire tué la science au berceau* », écrit Cantin, chirurgien à l'hôtel Dieu, en proposant au comité de santé un projet pour « l'établissement de l'unité et de l'utilité de l'art de guérir » qui consisterait en une école publique de santé dans tous les chefs lieux de département ayant un hôpital. Car la pratique acquise auprès des malades constitue bien évidemment la base incontournable de tout enseignement médical.

b) De l'ouverture à la spécialisation

1793, l'année terrible, va leur donner raison. Alors que les hôpitaux débordent de blessés et de malades que l'on évacue vers Nantes au fur et à mesure que se déplace l'immense vague des Vendéens dans leur virée de

(22) Cf. T. GELFAND, « *Médical professionals and charlatans. The "comité de salubrité" enquête of 1790-1791* », *Histoire sociale*, n° 21, Ottawa, 1989, et aussi J. Ch. SOURNIA : *La médecine révolutionnaire - 1789-1799*, Paris, Payot, 1989.

(23) A.D.L.A., Fonds des apothicaires, 105 J.

(24) Talleyrand fut en effet rapporteur du projet en septembre 1791.

galerne; alors que les citoyens de Nantes s'alarment devant la propagation du typhus qui de prison en prison gagne toute la ville, c'est Darbefeuille, un chirurgien, qui prend en main la lutte contre l'épidémie avec à ses côtés Hectot, un de ces apothicaires d'hôpital « gagnant maîtrise », méprisé et rejeté par les maîtres de la communauté comme les chirurgiens le sont par les médecins. Leur courage et leur réussite aussi vont renverser les dernières barrières dressées par deux siècles de privilèges. En 1794, Hectot est reçu maître apothicaire et en 1795 Darbefeuille, qui forme déjà des élèves médecins à l'hôtel Dieu, se voit confier le cours de physique à l'école centrale du département de Loire-Inférieure (25).

Or, selon le phénomène contradictoire fort bien mis en évidence par les historiens des sciences qui ont étudié la période révolutionnaire et ses effets, à l'ouverture du savoir vers un large public correspond en contrepartie, la stricte spécialisation des compétences (26). Le savoir médical à Nantes n'échappe pas à ce double mouvement.

Dès la mobilisation par la Convention montagnarde pour sauver la Patrie en danger, c'est en tant que chimistes que les apothicaires sont sollicités. Les citoyens Boisteau et Louvrier sont ainsi priés par le département d'analyser les succédanés que les « bons patriotes » proposent comme savons, afin de constater qu'ils « ne contiennent pas de matières nuisibles à la santé ni au linge » (27). Louvrier encore, mais cette fois avec Haubois, font également partie de la commission chargée de la fabrication du salpêtre. Le monde clos et jusqu'ici jalousement gardé de la corporation des apothicaires vient d'éclater. Si les maîtres s'assemblent toujours en leur jardin pour faire passer les examens, ils ne sont plus les seuls à décider des résultats. La décision est désormais tripartite entre les apothicaires, les médecins, et des représentants du pouvoir délégués par la municipalité. Ces mêmes pharmaciens engagés au service de la Nation se retrouvent au côtés d'industriels comme Athénas et Daguin qui leur font découvrir une autre dimension de la chimie, science qu'ils considéraient jusqu'ici comme leur strict monopole.

Deux ans plus tard, la Convention thermidorienne achève ce qui avait été semé en 1793 sous la menace de l'invasion étrangère en réorganisant l'enseignement secondaire avec la création des écoles centrales.

(25) Cf. P. LAMANDÉ, « La mutation de l'enseignement scientifique en France (1750-1810) et le rôle des écoles centrales, l'exemple de Nantes. » *Sciences et techniques en perspectives*, Université de Nantes, 1988/89, volume 15.

(26) Voir Nicole et Jean DHOMBRES, *Naissance d'un pouvoir, sciences et savants en France, 1793-1824*, Paris, Payot, 1989, notamment dans le chapitre VII la comparaison entre « le modèle élitiste de l'École polytechnique » page 558 et le « contre modèle égalitaire : l'École normale » de l'An III, page 578.

(27) A.D.L.A., L 54.

Sollicité, le département de Loire-Inférieure donne la liste des « gens à talent » susceptibles de devenir des professeurs, chacun étant recruté selon ses compétences et sa spécialité. Lemeignen, médecin et ancien professeur de botanique au Jardin des apothicaires, est nommé à la chaire d'histoire naturelle, et Darbefeuille devient professeur de physique. L'intérêt passionné qu'il porte à cette discipline et qui le pousse à y voir le fondement indispensable de la médecine, le conduit à faire acquérir par le département le cabinet de physique d'un amateur émigré, et divers instruments chez l'opticien Huette. Le temps n'est plus pour Darbefeuille à l'enseignement purement rhétorique pratiqué jadis dans les collèges. Les sciences exactes doivent s'appuyer sur l'expérience, et l'on n'avance rien qu'on n'ait préalablement prouvé.

Sur des bases analogues, l'enseignement supérieur tente aussi de s'organiser à Nantes. Deux chaires sont créées au Jardin des apothicaires, l'une en botanique qui échoit à Hectot, l'autre de chimie confiée à Dabit, reçu en 1794 et élève de Louvrier. Malheureusement malgré l'espoir suscité par la loi du 14 frimaire de l'an III créant des écoles de santé à Paris (28), Montpellier et Strasbourg, Nantes n'est pas choisie. Pourtant, unis cette fois, médecins et chirurgiens nantais avaient posé leur candidature, rappelant le passé commercial nantais qui multipliait « *les occasions d'observer, de traiter des maladies nées sous l'influence des climats d'Europe, d'Amérique et d'Afrique* ». Est-ce le rappel à un temps qui appartenait fortement à l'Ancien régime, ou plus probablement l'encerclement de Nantes par la guerre de Vendée au Sud et la chouannerie au Nord qui fit éliminer Nantes et choisir ses anciennes rivales, Paris, Montpellier et Strasbourg ? Il est bien difficile de le savoir, mais l'ancienne capitale de Bretagne n'eut droit qu'à une école supérieure de médecine et seulement en 1808, sous l'Empire.

III — Bouleversement, évolution ou continuité ?

Que cette nouvelle école de médecine et les déclarations d'intention dont elle fait l'objet soit donc pour nous l'occasion d'observer l'impact de la Révolution sur le savoir médical et sa transmission à Nantes. Y a-t-il eu bouleversement radical ou bien continuité de ce qui était déjà en place dans les dernières années de l'Ancien Régime ? (29)

(28) L'étude faite ici ne porte que sur la ville de Nantes mais on ne manquera pas de se référer à des recherches qui ont été faites d'un point de vue plus général, tel le livre de J. Ch. SOURNIA, *La médecine révolutionnaire...*, opus cité.

(29) Voir sur ce sujet L. BROCKLISS, « L'enseignement médical et la Révolution - essai de réévaluation, » dans « Les enfants de la Patrie » sous la direction de Dominique JULIA, *Histoire de l'éducation pédagogique*, Institut national de recherches pédagogiques, mai 1989, n° 42.

Première constatation, sur le plan des structures tout a indéniablement changé. D'une faculté de médecine, Nantes est passé à une école où médecins et chirurgiens suivent les mêmes études, et le protectionisme professionnel observé par l'ancienne corporation des apothicaires a fait place à un enseignement qui se veut national même s'il est dispensé dans trois écoles et admet la possibilité d'un diplôme à deux niveaux, l'un permettant d'exercer sur l'ensemble de la France (pour les élèves qui suivront les cours de Paris, Strasbourg ou Montpellier), l'autre départemental pour ceux qui ne voudront pas quitter leur région.

Mais il est certain que ces transformations sur le plan institutionnel n'impliquent pas forcément une rupture totale au niveau du savoir. Un bref regard sur les intentions affirmées par les pharmaciens de Paris lors de la création de leur école, le 28 ventôse an V, suffit pour comprendre les volontés qui les animent. Avant la Révolution, explique Trusson (30), nouveau directeur de cette école, « *chaque laboratoire particulier était l'école des jeunes élèves répandus chez les maîtres* », alors que désormais, grâce aux cours publics et gratuits qui viendront compléter l'apprentissage pratique toujours appris en officine, les futurs pharmaciens pourront bénéficier de l'enseignement des meilleurs savants. « *Et que ne devons-nous pas espérer pour le progrès de la science du concours de leurs lumières!* », conclut Trusson.

Une évolution positive de la science passe désormais par la diffusion de cette science, dans la capitale certes mais aussi jusque dans les provinces. Et cette diffusion est d'autant plus aisée que le savoir devenu plus précis est à présent plus facile à transmettre.

a) Discours et vérité

Pour ce qui est de la médecine, et si l'on en croit Darbefeuille, le doute n'est pas possible à ce sujet. Cette discipline qui sous l'Ancien régime n'était encore que conjoncturale, et où seuls « *les acquis personnels du médecin, sa perspicacité* » mais aussi « *ses limites* » permettaient de soigner le malade, est devenue une science exacte. C'est-à-dire qu'elle se base désormais sur « *des faits positifs et judicieusement classés, sur des causes démontrées et liées au faits* » qui aboutissent à la détermination de résultats précis et par conséquent « à une unité des méthodes d'enseignement » *puisque l'on applique à son étude la méthode analytique* » (31). Sans doute cette idée n'est-elle pas uniquement celle de Darbefeuille puisque

(30) Scéance publique de l'École de pharmacie de Paris pour l'ouverture des cours le 28 ventôse an V, *Journal de la société des pharmaciens de Paris*, 1^{er} numéro, Paris, 5 juin 1797.

(31) Discours inaugural de Darbefeuille, A.D.L.A. 125 T1.

l'administration de l'école de médecine a trouvé bon de faire imprimer intégralement le texte de son discours.

Mais il y a loin parfois entre discours et réalité. Pour Darbefeulle aucun doute n'est permis ; c'est un homme qui applique résolument ses doctrines aussi bien dans son enseignement que dans son comportement. Pour l'anatomie, il préconise la méthode proposée par Vicq d'Azyr et mise au point par Chaussier et Dumas (32). De la même façon il adopte pour le traitement des aliénés les théories de Pinel, et afin de leur éviter l'enfermement total que l'on pratique au Sanitat de Nantes, il fait construire des petits pavillons de soins aux Folies Chailloux.

Desinit physicas, ibi incipit medicas (33) a-t-il déclaré dans son discours ; il ouvre pour les étudiants en médecine un cours privé de physique et chimie reconnu par la municipalité nantaise. Et il ne faut surtout pas croire que Darbefeulle se contente d'amuser ses élèves par les petites expériences qui faisaient la joie des anciens collèges.

« C'est à la chimie moderne que nous devons la connaissance des phénomènes produits par la décomposition de l'air atmosphérique conduit par les voies aériennes. Les phénomènes d'épuration du sang, de revivification, de stimulation sont encore ignorés de ceux qui négligent l'étude de la chimie qu'on peut nommer physique interne » (34). Aussi toujours en accord avec son discours, Darbefeulle inculque aux futurs médecins les principes d'une chimie moderne fondée par Lavoisier, et qui suit l'actualité.

En 1823 Darbefeulle est toujours un enseignant partisan de la chimie moderne, et son cours comporte le « tableau de la détermination numérique de l'attraction élective des combinaisons entre les acides et les bases », et des notions de ce que nous appelons de la « chimie biologie » avec l'étude des phénomènes chimiques de la digestion depuis la cavité de la bouche jusqu'aux intestins, ou encore l'analyse du sang justement qui « fait connaître ses principes immédiats intervenant dans son cours, à savoir l'albumine, la fibrine et la matière colorante et ses principes médiateurs : l'oxygène, le carbone, l'hydrogène et l'azote, ainsi que les phénomènes chimiques qui ont lieu dans la circulation » (35).

Ainsi, quinze ans après sa déclaration de principe lors de l'inauguration

(32) Voir à ce sujet le chapitre sur l'école de médecine dans *Un musée dans sa ville, sciences, industries et société à Nantes - XVIII-XX^{es} siècles* (sous la direction de Jean Dhombres), Nantes, Ouest Éditions, 1990.

(33) *La médecine commence, là où finit la physique*. Discours de Darbefeulle, opus cité.

(34) Idem.

(35) Programme des cours de Darbefeulle, A.M.N. R1.

tion de l'École de médecine, la foi de Darbefeuille dans la science n'a pas varié. En 1823, sous la Restauration, il ne craint pas d'afficher un esprit saint simonien en proposant au maire de Nantes « *de démontrer dans la première (séance de son cours) l'influence de l'instruction en général et surtout des sciences physiques sur l'état social* » (36).

Mais un exemple basé sur le comportement d'un seul homme, fut-il de cette envergure, serait insuffisant si l'Université de France n'était venu, justement en 1823, confirmer ses espérances en exigeant pour tous les futurs étudiants en médecine qu'ils soient au préalable bacheliers-ès-sciences.

Après cette démonstration positive pour la médecine, qu'en est-il des autres disciplines du savoir médical ? La botanique et la chimie qui avaient été prises en exemple sous l'Ancien Régime sont-elles aussi susceptibles d'une étude analytique, et par ce fait même susceptibles d'une large diffusion ?

b) Le langage analytique comme critère de progrès ou d'échec

« *Les langues n'ont pas seulement pour objet comme on le croit communément d'exprimer des signes, des idées, des images, est-il écrit dans la préface de la nouvelle nomenclature chimique de Lavoisier, ce sont de plus de véritables méthodes analytiques à l'aide desquelles nous procédons du connu à l'inconnu et jusqu'à un certain point de la manière mathématique* ».

Cette méthode qui est le fondement même de la chimie moderne semble avoir été adoptée d'emblée par les pharmaciens, du moins en province. En effet, alors qu'à Paris les élèves continuent à être interrogés sur des préparations galéniques expliquées en latin, les examinateurs du département de Loire-Inférieure réclament pour les chefs d'œuvre, la synthèse du « carbonate de calcium, du sulfure de baryum ou du nitrate de mercure » (37). La nouvelle nomenclature appliquée dès les examens de 1794 est d'un emploi aussi fréquent pour les pharmaciens nantais que les récentes découvertes comme le baryum (1774) ou les acides tartrique (1769) et oxalique (1784). Les médecins l'emploient également dans leurs prescriptions : « *La nomenclature méthodique des substances chimiques qui est maintenant adoptée presque partout remplace heureusement en médecine leurs anciens noms officieux et incorrects* », écrit Jadelot dans son

(36) Idem.

(37) Voir les tableaux comparatifs établis à partir des préparations demandées à Paris et dans différents départements français pour les examens de pharmacie en 1803. A.C. DÉRÉ., « L'évolution des sciences pharmaceutiques à Nantes pendant la révolution - Regards sur la corporacion des apothicaires nantais et ses activités (1791-1803) », *Sciences et techniques en perspectives*, Université de Nantes, 1990, Volume 17.

manuel sur l'art d'employer les médicaments, mais il ajoute : « *les noms vulgaires peuvent suffire pour les matières pharmaceutiques végétales et animales qui sont aussi d'un usage habituel* » (38).

En effet cette recherche d'une méthode analytique à tout prix va causer un clivage entre les disciplines qui relèvent du domaine des sciences exactes — mathématique, physique, chimie (ces deux dernières permettant d'étendre cette vérité à la médecine) — et celles qui sont basées principalement sur l'observation, comme la botanique. En 1817, le problème est toujours d'actualité. Professeur à Angers, Desvaux tente pourtant de définir des règles qui permettraient comme en chimie d'apporter à la botanique une précision mathématique. En vain, puisqu'il doit lui-même conclure : « *quand bien même on prouverait que quelques aberrations existent véritablement, tout ce qu'on pourrait faire serait d'en tenir compte comme exception, ou bien d'effacer la loi si les exceptions se trouvaient plus nombreuses que les applications* » (39).

c) *Un nouveau mode de transmission du savoir : les publications*

Mais si des « *méthodes plus générales, des moyens plus simples* » réalisant les vœux de Condorcet sont venus « *ouvrir un nouveau champ au génie* », il faut encore que cette extension du savoir puisse se transmettre « à nos neveux ». Or justement, le savoir, et en particulier le savoir médical transmis jusqu'ici grâce à un enseignement oral, atteint une autre dimension grâce à la publication. Nombreux sont les professeurs qui rédigent leurs cours et les publient ou, tel Darbigny, écrivent des articles et des livres à l'intention des étudiants. « *... ce sont plus ces temps où la science aimait s'envelopper des voiles du mystère. Depuis qu'elle suit la Nature pour guide, elle a moins crainte de se produire au grand jour. Elle est devenue comme la liberté le patrimoine de tous, et dans une âme généreuse et vraiment républicaine l'égoïsme du savoir ne peut pas plus être permis que l'égoïsme du cœur* » (40).

Car c'est aussi cela, l'apport de la Révolution à la science. Une mise en commun du savoir qui permet aux pharmaciens de Nantes de ne plus se contenter de reproduire en public les découvertes des autres, mais de se livrer eux-mêmes à des recherches parallèlement à celles qui se poursuivent dans toute l'Europe. Ainsi Dabit, digne successeur de Louvrier, en

(38) J. Fr. N. JADELLOT, *De l'art d'employer les médicaments ou du choix des préparations et de la rédaction des formules dans le traitement des maladies*, Paris, Croulebois, 1805.

(39) N.A. DESVAUX, *Nosologie de botanique et essai sur l'ensemble de lois d'organisation végétale*, Angers, Menne, 1817.

(40) Discours de Trusson à l'ouverture de l'école de médecine de Paris. Fonds des apothicaires, opus cité.

travaillant sur l'éther sulfurique, découvre la réduction des sulfates en sulfites, et Hectot conteste les travaux de Parmentier sur les sucres indigènes de pommes et de raisins, comme nuisibles à la santé. Et le bulletin de l'Institut départemental, fondé en 1798, sert de support à la diffusion de ces résultats (41).

Regroupés au sein de telles sociétés, industriels, médecins, opticiens, pharmaciens travaillent ensemble, la transmission du savoir ne passe plus par des contraintes corporatives mais par des écoles spécialisées. Le partage du savoir veut être désormais total pour tous ceux qui ont en commun une même passion pour la science.

Sous la Révolution furent créés de nouvelles structures administratives : départements, districts, cantons et communes. Le Morbihan était subdivisé en neuf districts et celui de Vannes, qui s'étendait de Greduchamp à Baden et d'Elven à Sarzeau, comprenait 26 communes de l'époque, soit 33 d'aujourd'hui depuis les nouvelles créations.

Anne-Claire DÉRÉ

Le district était composé d'un conseil de douze membres coiffé par un directeur de quatre personnes : le président, le vice-président, le procureur-syndic, devenu ensuite agent-national et le secrétaire. Il possédait en outre un tribunal et un receveur. Institution administrative intermédiaire entre la commune et le canton d'une part et le département, le district fut mis en place en 1790 et supprimé en 1797 car ses compétences et ses attributions semblaient faire double emploi et créer des conflits avec les autres administrations.

Il en fut ainsi à Vannes où l'on vit en 1791-1792 les problèmes de l'application des décrets sur la Constitution civile du clergé opposer un district très modéré à un département beaucoup plus radical. Les districts ont pu cependant esquisser une action dans des domaines très nombreux : justice, subsistances, travaux publics, agriculture, enseignement etc. Si les archives qu'ils nous ont laissées nous permettent, deux siècles plus tard, d'évaluer l'œuvre qu'ils ont accomplie pendant ces années particulièrement agitées de 1790-1797.

En retenant le thème de l'œuvre scolaire et culturelle, nous avons voulu concentrer notre étude sur les années 1791-1793, qui sont les plus riches de la période et dont la dernière marque, dans la région de Vannes, une coupure très nette : l'affaire de Quiberon et ses suites. Le contexte des années postérieures à la défaite des émigrés et à la Convention ne sera donc pas évoqué ici.

Deux généralités s'imposent avant de nous pencher sur l'œuvre culturelle du district de Vannes : les grands moments et les

(41) De 1800 à 1828, les pharmaciens nantais y publient ainsi 19 articles alors que nous ne connaissons aucune publication par la communauté des apothicaires sous l'Ancien Régime.